

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

**Date de convocation :** 23/02/2023

**Date d'affichage :** 23/02/2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de conseillers votants :** 15

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Mrs, BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, DORGUEILLE Laurent, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU-DUFOURD Céline, BLOSSIER Jean-Bernard, Mme FÉVRIER Sabrina, Mme RENARD Fanny, TRIBOUDEAU Audrey, LUZU Mickaël. M GENDRON Philippe.

**ABSENT :** Mme MARCAIS Eliane (donne pouvoir à Mme Alexia BERNARD), Mme MARQUIER Rozenn (donne pouvoir à Mme Céline LEROYER)

Secrétaire de séance : Madame BEAUCHAINE Céline, secrétaire de mairie, nommée par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Vote du compte administratif 2022 – budget principal Délibération n° 01-2023

Le Maire donne lecture du compte administratif 2022 du budget principal de la commune, qui s'établit comme suit :

Budget principal – commune – Affectation des résultats	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2022	-13 886.36 €
Résultats antérieurs reportés	333 995.57 €
<b>Affectation en report à nouveau 002</b>	<b>320 109.21 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2022	-316 510.31 €
Résultats antérieurs reportés	576 492.75 €
Solde des restes à réaliser d'investissements	-39 110.46 €
<b>Affectation au compte 001</b>	<b>259 982.44 €</b>

Annexe jointe : note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane BRUNET, 1<sup>er</sup> adjoint, désigné conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, est invité à se prononcer sur le compte administratif 2022, budget principal de la commune - lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 320 109.21 € et un excédent d'investissement de 259 982.44€, d'où un excédent global de clôture de 580 091.65 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE le compte administratif 2022 de la commune de Rouez.

Votants : 14 (le Maire n'ayant pas pris part au vote)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---	-----------	------------	----------------

**2. Vote du compte administratif 2022 – budget assainissement**  
**Délibération n° 02-2023**

Le Maire donne lecture du compte administratif 2022 du budget assainissement, qui s'établit comme suit :

<b>Budget assainissement – Affectation des résultats</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2022	1 373.17 €
Résultats antérieurs reportés	48 161.20 €
<b>Affectation en report à nouveau 002</b>	<b>49 534.37 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2022	-19 059.05 €
Résultats antérieurs reportés	63 703 .04 €
Solde des restes à réaliser d'investissements	
<b>Affectation au compte 001</b>	<b>44 643.99 €</b>

Le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane BRUNET, 1<sup>er</sup> adjoint, désigné conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, est invité à se prononcer sur le compte administratif 2022, budget assainissement - lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 49 534.37 € et un excédent d'investissement de 44 643.99 €, d'où un excédent global de clôture de 94 178.36 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE le compte administratif 2022 du service public d'assainissement.

Votants : 14 (le Maire n'ayant pas pris part au vote) Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**3. Comptes de gestion 2022 – commune et assainissement**  
**Délibération n° 03-2023**

Le Conseil municipal,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
DECLARE que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**4. Tarif invité repas des Aînés 2022**  
**Délibération n° 04-2023**

Le Maire rappelle que le Repas des Aînés du 20 novembre 2022 offrait la possibilité d'inviter des personnes extérieures à la commune, charge aux invités de payer leur repas.

Le Maire propose qu'au regard des factures, le prix du repas soit fixé à 24 €.  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
 VALIDE la proposition du Maire et fixe le prix du repas invité à 24 €,  
 CHARGE le Maire de procéder à la facturation des repas invités.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

#### 5. Actualisation sorties tarifs ALSH-CLSH Délibération n° 05-2023

Le Maire rappelle les différents tarifs de l'ALSH et du CLSH en vigueur, au regard des délibérations du 01/06/2021 et du 24/11/2022 :

	QF 1 0 à 440 €	QF2 441 à 700 €	QF3 701 € et plus	Hors 4CPS
Accueil périscolaire matin 7h15 – 8h35	0.40 €	0.50 €	0.60 €	0.60 €
Accueil périscolaire soir 16h15 – 18h15	0.40 €	0.50 €	0.60 €	0.60 €
Mercredi scolaire Demi-journée	5.60 €	6.60 €	7.70 €	11 €
Mercredi scolaire Journée	9.40 €	11 €	12.60 €	16.60 €
Journée vacances (repas inclus)	13 €	14.60 €	16.20 €	20.20 €
Semaine vacances (repas inclus)	56.50 €	62.10 €	69.80 €	89.70 €

Selon la délibération N°2022080DEL du Conseil Communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé du 15 avril 2022, il est maintenu une minoration de 7% hors repas et sorties à partir de 2 enfants et -15% hors repas et sorties pour 3 enfants et plus. Pour mémoire, la délibération n°45-2022 a fixé le prix du repas à 3.60 € pour tous (4CPS et hors 4CPS).

Il convient de fixer les majorations sur les sorties proposées par le centre de loisirs sur les mercredis et les vacances scolaires sur l'année 2022-2023 comme suit :

- Supplément de 2 € (SUPPLÉMENT) pour les sorties de types piscine, sillé plage, cinéma...
- Supplément de 10 € (SORTIE 2) pour les sorties de types Papéa, Jim and Jump...
- Supplément de 15 € (SORTIE 3) pour les sorties de types Futuroscope, Zoo...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
 DÉCIDE de valider les tarifs des sorties de l'ALSH-CLSH pour l'année 2022-2023.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

#### 6. Réorganisation ALSH-CLSH

La directrice multisites en remplacement de la directrice titulaire en poste depuis le 01/03/2021 de l'ALSH-CLSH a mis fin à sa disposition à compter du 09/02/2023. Afin de maintenir l'activité de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs, une réorganisation a été nécessaire. Les recrutements sont règlementaires et en cours de pérennisation.

Pour se faire, Mme Laurette Lépinette a été recrutée, pour une durée déterminée et occupera le poste de directrice pour la période du 27/02/2023 au 07/07/2023 sur :

- Le temps périscolaire
- les mercredis

Un recrutement est en cours pour un poste de directrice sur les vacances d'avril 2023 (période du 17 au 28 avril 2023), ainsi que sur les grandes vacances (période du 10/07/2023 au 28/07/2023). Les profils recherchés sont des personnes titulaires du BAFD ou diplôme équivalent.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, une réflexion importante va être menée afin de stabiliser la situation pour la rentrée de septembre 2023. Nous avons commencé à rencontrer des candidats pour constituer l'équipe d'animation de l'ALSH.

## 7. Avancement travaux boulangerie – MAM

### Boulangerie

Les travaux de la boulangerie avancent bien. Le planning est tenu par les entreprises.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot 1 - Etude et réalisation des plans : Entreprise AEC (7478,76€ TTC)
- Lot 2 - Maçonnerie: Entreprise Godeffroy (5977,36€ TTC)
- Lot 3 - Plâtrerie: Entreprise Dufourd (7032,30€ TTC)
- Lot 4 - Miroiterie: Entreprise Lebrun (14710,64€ TTC)
- Lot 5 - Electricité basse tension : Entreprise Breton (9743,88€ TTC)
- Lot 6 - Electricité tarif jaune : Entreprise CSC (8833,63€ TTC)
- Lot 7 – Carrelage : Entreprise Atouts carreaux (6824,98€ TTC)
- Lot 8 – Peinture : Non attribué (En attente de chiffrages)
- Lot 9 – Aménagement intérieur et façade : Entreprise Möbler (60000,00€ TTC)
- Lot 10 – Audit Energétique : Entreprise Auditat (836,00€ TTC)

Les travaux des lots n°1/2/3/7 sont terminés. Ceux du lots n°5 sont en cours et non commencés pour les autres.

Nous avons rencontré l'agence Lair Immobilier le vendredi 24/02/2023 afin de voir l'avancement sur le recrutement. Un certain nombre de candidats s'intéressent à l'affaire. Après étude des dossiers, 3 candidats sont intéressants et correspondent au profil pour ce type de commerce. Sous 15 jours, nous aurons un retour de l'agence pour connaître l'intérêt et le positionnement de ces candidats. En parallèle, l'annonce a été relancée avec des renseignements plus précis, notamment sur les modalités de locations (un seul bail ou deux locations distinctes : 1) immeuble + boutique / 2) matériel

Une étude va être faite sur l'évaluation des charges qui concerneront la fourniture et consommation d'énergie.

### MAM

Les travaux ne sont pas commencés. Les premières réunions de chantier ont lieu et se dérouleront désormais tous les mardis matin.

L'appel d'offre a été publié le 02/12/2022 et avec une réception des offres le 06/01/2023 à 12h00.

La commission appel d'offre s'est réunie le 07/01/2023 pour l'ouverture des plis.

Une analyse a été réalisée.

La commission appel d'offre s'est réunie le 16/01/2023 pour l'attribution des marchés qui a défini les choix suivants :

- Lot n° 1 : Démolition / Traitement du plomb / Traitement de l'amiante : Entreprise MCM (40200,00€ TTC)
- Lot n° 2 : Gros œuvre : Entreprise Maçonnerie Renard (74322,36€ TTC)
- Lot n° 3 : Menuiseries intérieures bois / Menuiseries extérieures : Entreprise Menuiserie de la Charnie (66776,08€ TTC)
- Lot n° 4 : Plâtrerie / Isolation / Faux plafond : Entreprise PAPIN (62208,86€ TTC)
- Lot n° 5 : Peinture / Revêtements de sols PVC / Revêtement mural grès cerame : Entreprise Boulfray (24613,45€ TTC)

- Lot n° 6 : Plomberie / Climatisation / Ventilation : Entreprise PAYEN (58784,39€ TTC)
- Lot n° 7 : Electricité : Entreprise R ELEC72 (34705,70€ TTC)

Le début des travaux est prévu pour le 15/03/2023.

Une rencontre a eu lieu le 18/02/2023 avec les 3 assistantes maternelles, porteuses du projet afin de leur présenter le planning de travaux, ainsi que pour commencer le choix de certains matériaux. Ces 3 personnes sont en cours de création d'une association afin de pouvoir officialiser la structure. L'objectif est une ouverture pour la rentrée de septembre 2023.

## 8. Avancement travaux carrefour du Petit Champagne

Suite à plusieurs accidents graves, au carrefour du « Petit Champagne » à l'intersection des routes départementales D304 et D167, le conseil départemental a décidé d'aménager un tourne à gauche afin de sécuriser cet endroit.

Lors de la réunion de chantier du 21/02/2023, un point a été fait sur l'avancement des travaux.

Sur le lot « Travaux de terrassements assainissement chaussées », le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 188568,56€ TTC

Les entreprises qui interviennent sur le chantier sont les suivantes :

- COLAS
- DETECT RESEAUX
- ENEDIS
- GRDF
- AXIONE – SARTEL

Pour les travaux sur la RD304, un alternat par feux, est mis en place le jour, et une chaussée rétrécie avec double sens de circulation la nuit.

La pose du tapis d'enrobé est prévue dès le 03/03/2023 avec un marquage horizontale prévu dès le 07/03/2023.

La fermeture de la route départementale D167 est prévue jusqu'au 15/03/2023, tout comme la route communale desservant le lieu-dit « Lande ».

## 9. Questions diverses

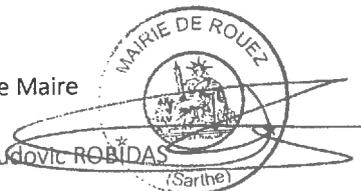
Stéphane BRUNET, président de la fondation Serge et Andrée Le Grou, et représentant morale de la commune, indique au conseil municipal, que l'étude pour la seconde tranche de 20 logements pour personnes âgées est lancée. Une esquisse de l'implantation des 20 futurs logements au sein de la résidence actuelle sera bientôt disponible et qu'elle sera présentée au conseil municipal.

Céline LEROYER, conseillère municipale, a rencontré avec le Maire, le 25/02/2023, l'adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse de la commune d'Aigné, dans le cadre d'un conseil municipal jeune. Nous devons organiser prochainement une commission école, pour définir un planning de mise en place, ainsi que commencer à travailler sur un règlement intérieur. L'objectif est de pouvoir élire, après la rentrée de septembre 2023, un conseil municipal jeune.

Dans le cadre de la préparation du budget 2023, la commission finance se réunira le samedi 04/02/2023 à 11h00. L'ensemble du conseil municipal est invité à y participer. Le budget sera voté le mercredi 8 février 2023 lors d'une réunion de conseil qui se tiendra à la mairie à 19h00.

Le Maire

LUDOVIC ROBIDAS



La secrétaire de séance

Céline BEAUCHAINE

## COMMUNE DE ROUEZ

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du compte administratif 2022 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	684 310.45 €
Dépenses de fonctionnement (réelles + d'ordre)	- 698 196.81 €
Résultats de l'année 2022	- 13 886.36 €
Résultats antérieurs reportés	333 995.57 €
<i>Résultat à affecter</i>	<i>320 109.21 €</i>

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 338 876.59 €. On observe un écart par rapport à nos prévisions de 408 313.50 €. Il s'avère que la totalité de la somme allouée au fonds de roulement afin de pourvoir à d'éventuels imprévus n'a pas été utilisée. A noter, que des frais d'entretien de voiries réalisés en 2021 pour un montant de 36 000 € ont été comptabilisés sur 2022, soit une dépense totale de 93 211 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 227 064.29 € pour l'année 2022. Elles étaient de 194 339.83 € en 2021. L'absence de la directrice de l'ALSH-CLSH a été compensée par un agent mis à disposition par une autre collectivité, afin de maintenir légalement l'activité de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs. Un agent a également été recruté de manière ponctuelle sur l'entretien des espaces verts. Par ailleurs, le point d'indice a augmenté au 01/07/2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 65 690.84 €.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 29 000 € dont 25 000 € à l'association de cantine. 14 associations ont pu bénéficier d'une subvention en 2022.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 15 824.83 €. Elles étaient de 8 957.42 € en 2021. L'augmentation correspond, notamment aux indemnités de remboursement anticipé du prêt contracté auprès du Crédit Mutuel pour des travaux d'investissement.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Aucune charge exceptionnelle en 2022.

**Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011	Charges à caractère général	192 363.69 €	338 876.59 €	+ 76,16 %
012	Charges de personnel	194 339.83 €	227 064.29 €	+ 16,83 %
014	Atténuation de produits	47 610.60 €	42 862.26 €	- 9,97 %
65	Autres charges de gestion courante	64 634.08 €	65 690.84 €	+ 1,63 %
66	Charges financières	8 957.42 €	15 824.83 €	+76,66 %
67	Charges exceptionnelles	331.87 €	0 €	- 100 %
	<b>Total des dépenses</b>	<b>508 237.49 €</b>	<b>690 318.81 €</b>	<b>+ 37.40 %</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges

- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

### 1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 14 439.10 € en 2022. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

### 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des redevances des services périscolaires : 19 323.29 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 4 170 €
- Autres prestations de services (indemnités Agence Postale Communale) : 12 121 €

### 3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 33.01 %

Taxe sur le foncier non bâti : 28.04 %

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>73 111 – Taxes foncières et d'habitation</b>	253 376 €	272 232 €	279 366 €
Variation en pourcentage		+ 7.44 % / 2020	+ 2.62 % / 2021
Variation en valeur		+ 18 856 € / 2020	+ 7 134 € / 2021

Le chapitre 73 regroupe également le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation : 34 908.62 €

### 3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 178 137 € contre 153 720 € en 2021.

Le chapitre 74 regroupe également les autres participations : état, région, département, GFP...

### 4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 26 700.25 €

### 5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 1 199.80 €. Il correspond à un remboursement de sinistre.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	85 810.83 €	189 134.85 €	320 109.21 €	+ 69,24 %
013	Atténuation de charges	18 849.80 €	29 772.11 €	14 439.10 €	-51,50 %
70	Produits des services	7 891.24 €	25 982.66 €	43 466.97 €	+ 67,29 %
73	Impôts et taxes	268 650 €	388 243.48 €	314 274.62 €	-19,05 %
74	Dotations et participations	327 887.11 €	280 307.75 €	283 578 .98 €	+ 1,16 %
75	Autres produits (dont loyers)	20 326.18€	22 480.06 €	27 350.98 €	+ 21,66 %
77	Produits exceptionnels	736.46 €	14 230.15 €	1 199.80 €	-91,56 %

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	15 270.50 €
Dépenses d'investissement	- 331 780.81 €
Résultats de l'année 2022	- 316 510.31 €
Excédent 2021	576 492.75 €
Résultat à affecter	259 982.44 €

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

576 492.75 € en excédent 2021

c) Solde des restes à réaliser : 39 110.46 € (travaux pour la rénovation de la boulangerie engagés fin décembre 2022, qui seront mandatés sur 2023).

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 150 242.08 € en 2022.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts en cours, le premier contracté pour la construction de l'école maternelle sur 20 ans dont la dernière échéance sera le 10/03/2023, et un second suite au compactage (investissement divers : boulangerie, réhabilitation des bâtiments publics...) sur une durée de 17 ans (dernière échéance en 2039).

Le remboursement anticipé auprès de la Caisse Française de financement local (contracté pour l'acquisition de terrains pour le lotissement de la Marcollée) sera effectué à l'échéance, soit au 01/02/2023.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les dépenses d'investissement représentent 181 538.73 €.

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Acquisition de l'immeuble de la boulangerie et du matériel et commencement des travaux de rénovation.
- Le remplacement de la chaudière de l'école
- La rénovation du parc informatique de l'école

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

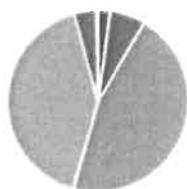
Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 15 270.50 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles 7 392.50 €
  - Du FCTVA pour 7 392.50 €
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 7 878 €

**III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

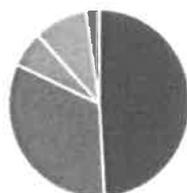
**3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement  
2022



- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits ( dont loyers )
- Produits des services
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement  
2022



- Charges à caractère général
- Atténuation de produits
- Charges Financières
- Charge de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

Le Maire  
Ludovic ROBIDAS

